



CERTIFICAT

Je soussigné, Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint, de la Municipalité de Boischatel, certifie par le présent document que :

1. Le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2021-1115 décrétant une dépense de 1 104 000 \$ et un emprunt de 1 104 000 \$ pour la construction d'un bâtiment préfabriqué et l'aménagement du site pour le service des travaux publics était de cinq-mille-neuf-cent-soixante-six (5966) ;
2. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de cinq-cent-quatre-vingt-six (594) ;
3. Le nombre de demandes faites étant de zéro (0) ;
4. Le règlement numéro 2021-1115 décrétant une dépense de 1 104 000 \$ et un emprunt de 1 104 000 \$ pour la construction d'un bâtiment préfabriqué et l'aménagement du site pour le service des travaux publics est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

En foi de quoi, j'ai signé le présent certificat le 27^e jour du mois de mai deux mille vingt et un.

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint